 **île de France**

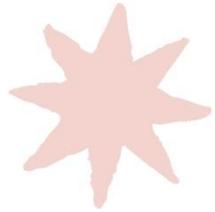


Séminaire de lancement

Élaboration du
Plan local de déplacements

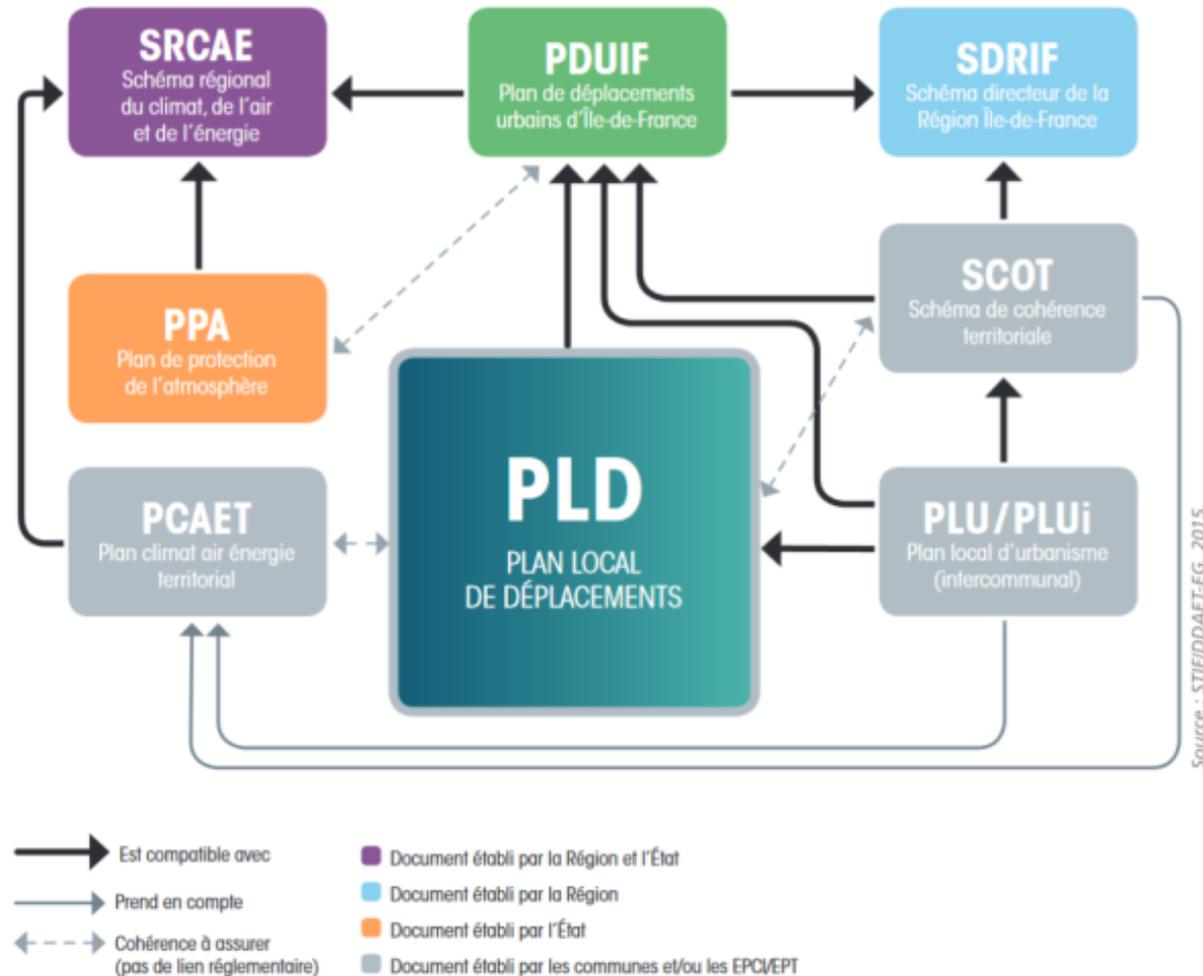
Communauté d'agglomération
Melun Val de Seine

Mardi 28 mars 2017



Pour la Région le
PLD constitue :

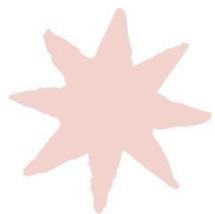
1 instrument de
mise en œuvre
territorialisée des
orientations du
SDRIF et du
PDUIF à court et
à moyen termes





Rôle de la Région dans l'élaboration d'un PLD :

- > **Apporte un soutien financier** pour l'élaboration du PLD et la définition du programme d'actions
- > **Accompagne les collectivités** dans tout le processus d'élaboration du document par son expertise
- > **Donne un avis** dans le processus d'élaboration du document avant enquête publique



Mise en œuvre du Plan régional « anti-bouchon » et pour changer la route

- Suppression de la clause de compétence générale (loi NOTRe)
- **Refonder les dispositifs d'intervention** de la Région visant à maîtriser la demande de déplacement et à coordonner / rationaliser les investissements publics (L.4211-1 du CGCT)
- Les PLD répondant cet objectif => légitimité confirmée de la Région pour accompagner les collectivités locales dans l'élaboration d'un PLD



Mise en œuvre du Plan régional « anti-bouchon » et pour changer la route

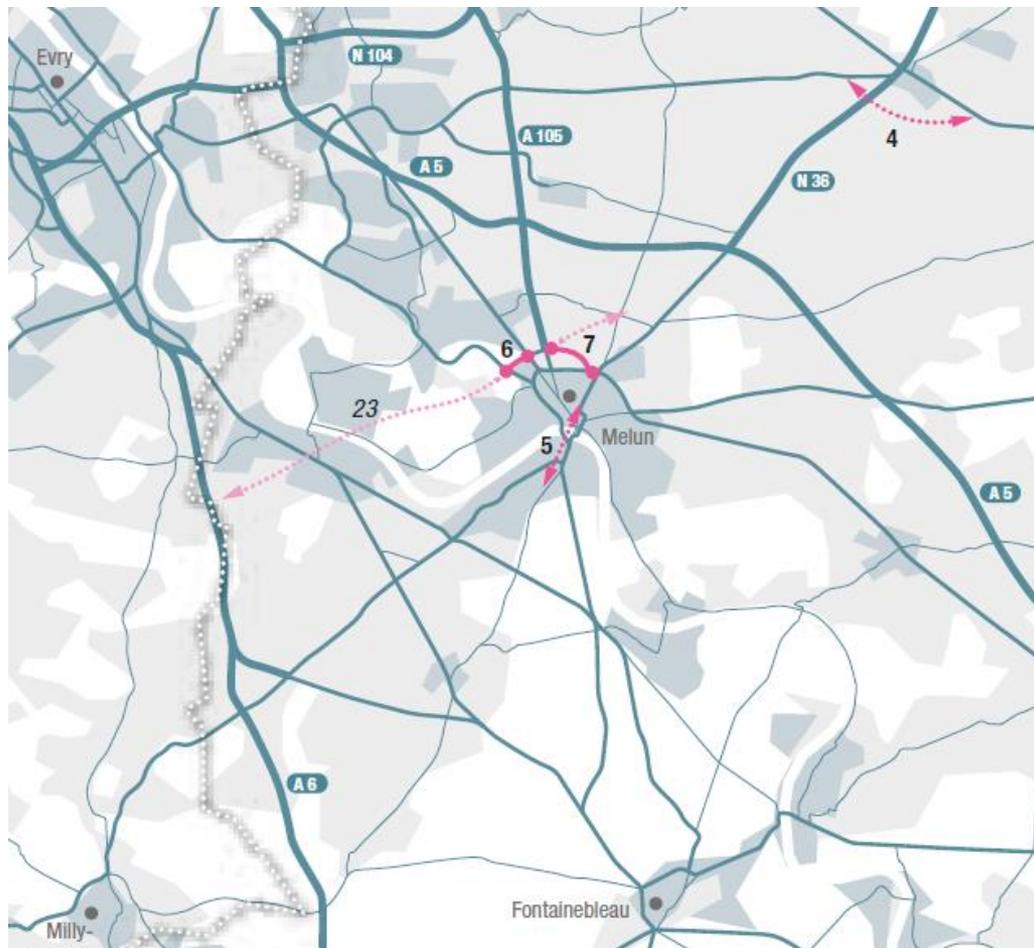
Pour une nouvelle vision
de l'utilisation de la route déclinée en 3 axes stratégiques

- 1/ Traiter les principaux points noirs de dysfonctionnement du réseau
- 2/ Constituer un réseau routier d'intérêt régional (RRIR)
- 3/ Développer la route intelligente : support d'usages modernes, performants et respectueux de l'environnement

Ce nouveau plan a été approuvé par
l'Assemblée régionale le 9 mars 2017

3 opérations retenues pour répondre à la problématique de congestion de l'agglomération melunaise

- Etude générale sur les franchissements de Seine à Melun (5)
 - Études de la liaison RD306-RD346 – contournement de Melun (6)
 - Travaux de la liaison RN105-RD606 (7) en lien avec le TZEN 2
- + enveloppe globale de 60M€ pour soutenir l'innovation (« route intelligente »)



© IAU idF 2017
sources : Sdrif 2013 IAU idF



2 autres futurs plan régionaux à venir

Le plan vélo régional : sera soumis au vote des élus régionaux au printemps 2017

Le plan fret régional : en cours d'élaboration, prévu au 2^{ème} semestre 2017



Le plan vélo régional

Elaboration en plusieurs étapes

- lancement de l'élaboration du nouveau Plan Vélo régional le 7 juillet 2016 (rapport CR 151-16)
- organisation de la conférence régionale du vélo le 27 septembre 2016
- appel à contributions = recueil de 750 propositions d'usagers.

Objectif visé

fixer la stratégie régionale d'intervention pour favoriser et développer l'usage du vélo (priorité aux usages utilitaires), définir les dispositifs de mise en œuvre organisés autour des **3 piliers d'intervention** : promotion, développement des services et renforcement du maillage cyclable.



Vers un futur plan fret régional ?

Rappel des objectifs du SDRIF : assurer l'essor économique, l'efficacité du transport des marchandises et la cohabitation avec le transports des voyageurs dans le respect de l'environnement et du cadre de vie.

> Vers une optimisation du fonctionnement de la logistique francilienne en s'appuyant sur :

- **Les grandes plateformes logistiques régionales** : encourager la logistique multimodale
- **Les centres de distribution urbains** : au plus près des consommateurs
- **Les sites portuaires** : préservation des ports dédiés et maintenir l'accessibilité des ports partagés
- **Les plateformes pour l'acheminement des matériaux de construction et l'enlèvement des déchets de chantiers**